

Mais, en supposant qu'il est question d'un poste rémunéré, la loi canadienne d'exemption stipule qu'un Conseiller exécutif, étant député ou titulaire d'un poste mentionné dans la loi, tombera sous le coup de ladite loi. On ne peut soutenir que parce que le Ministre de la Justice n'est pas mentionné dans cette loi, elle ne s'applique pas dans son cas.

M. Johnson parle des ministres qui siègent, et espère qu'on ne confiera pas la question à un comité.

M. Blake propose que l'étude de la question soit confiée à un comité spécial.

M. Kirkpatrick se lève pour parler; mais, comme il est six heures, sur motion de Sir J. A. Macdonald, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.
